



QUOI DE NEUF ? N°6

Bulletin d'information à destination des
correspondants du réseau loup

T.DAHIER - C. DUCHAMP
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

LES DONNEES RECUEILLIES PAR LE RESEAU

Période avril-septembre 2000.

L'ensemble des indices (dommages sur troupeaux domestiques et autres indices de présence) recueillis sur la période avril-septembre 2000 figurent en annexe de ce Quoi de neuf ? (7 pages constats de dommages, 1 page bilan indices Mercantour, 3 pages indices hors Mercantour).

Bilan de l'année 2000

En 2000, 785 fiches indices et 453 constats de dommages ont été établis par les correspondants du réseau. La répartition des fiches indices et constats par département, avec les organismes qui les ont établis, est donnée dans les tableaux 1 et 2.

Tableau 1 : Répartition par département des constats établis par les correspondants du « réseau loup » en 2000.

	Alpes Maritimes	Alpes hte provence	Hte Alpes	Drôme	Isère	Savoie	Haute Savoie	Total réseau
ONCFS	111	23	55	6	38	9	0	242 (54%)
Espaces protégés	168	4	2	5	26	0	0	205 (45%)
ONF	0	0	0	3	0	1	0	4
Louveterie	0	0	0	0	0	1	0	1
Gendarmerie	0	0	0	1	0	0	0	1
Total	279	27	57	15	64	11	0	453

Tableau 2 : Répartition par département des indices collectés par les correspondants du « réseau loup » pour l'année 2000

	Alpes Maritimes	Alpes Hte provence	Htes Alpes	Drôme	Isère	Savoie	Haute Savoie	Total réseau
Espaces protégés	520	1	17	6	15	4	0	563 (72%)
ONCFS	5	6	37	0	33	5	0	86 (11%)
ONF	0	20	10	37	15	9	0	91 (13%)
Assoc. protection nature	0	1	0	5	4	1	0	11 (1%)
DDAF	0	2	2	5	0	1	0	10 (1%)
Autres	0	0	4	3	4	12	1	24 (3%)
Total	524	30	70	56	71	32	1	785

TROIS NOUVEAUX SECTEURS DE PRÉSENCE

En 2000, la majorité des constats de dommages et indices ont été recueillis dans les secteurs de présence connus de l'espèce (tableau 3).

Cependant la confrontation des données recueillies par le réseau et des résultats des analyses génétiques réalisées en octobre 2000 (tableau 4) permet de mettre en évidence la **présence, au moins temporaire, de l'espèce dans trois nouveaux secteurs** :

« Névache » dans les Hautes Alpes : la présence du loup, au moins transitoire, était suspectée compte tenu des éléments recueillis par le réseau (caractéristiques dommages homogènes, traces relevées) et présence du loup connue dans la vallée de Suze (Italie) voisine. Cette suspicion est

confirmée par une analyse génétique d'un excrément.

« Ecrins (champsaur) » dans les Hautes Alpes : L'analyse génétique d'un excrément récolté sur les lieux d'un dommage met en évidence la fréquentation de ce secteur par le loup mais, comme il n'y a pratiquement pas eu d'autres indices relevés (parmi les 3 observations visuelles, 2 semblent très douteuses), il pourrait s'agir d'un phénomène d'erratisme.

« Omblèze » dans la Drôme : même si la responsabilité du loup ne pouvait être écartée sur la majorité des dommages, les éléments étaient insuffisants pour suspecter la présence du loup. Néanmoins, cette présence, au moins transitoire, a été mise en évidence par les analyses génétiques.

Dans la mesure du possible, la recherche d'indices devrait être accentuée dans ces secteurs pour déterminer si cette présence est durable ou non.

Tableau 3 : Répartition des données collectées par département et massif (les massifs où la présence était établie en 1999 figurent en gras):

Dépt	Massif	Type d'indices ⁽¹⁾							
		CD	D	T	V	H	F	P	C
06	Divers	1	0	0	0	0	0	0	0
	Cheiron	3	0	0	0	0	3	0	0
	Tournairot	11	0	0	0	0	0	0	0
	Mercantour	265	0	89	22	7	378	3	23
04	Mercantour	4	0	0	1	0	0	0	3
	Monges	17	0	1	2	0	19	0	0
	Divers	6	0	1	1	0	0	1	1
05	Queyras-Béal traversier	35	1 ⁽²⁾	13	14	2	9	1	15
	Ecrins	2	0	1	3	0	1	0	1
	Clarée	11	0	2	1	0	1	0	0
	Dévoluy / diois	5	0	0	2	0	0	0	0
	Divers	4	0	0	0	1	2	0	0
26	Diois	2	0	1	0	0	0	1	0
	Divers	0	0	0	1	0	0	0	0
	Gges d'omblèze	8	0	0	0	0	4	1	0
	Vercors	5	0	12	3	3	10	0	20
38	Vercors	28	0	3	13	2	18	2	0
	Divers	10	0	0	0	0	2	0	0
	Belledonne	26	0	8	1	4	8	2	7
73	Belledonne	5	1 ⁽³⁾	5	5	0	10	1	2
	Haute Maurienne	5	0	0	1	0	3	0	0
	Divers	0	0	0	1	0	2	1	1
74	Divers	0	0	0	1	0	0	0	0
Total général		453	2	136	72	19	470	13	73

⁽¹⁾ CD = constat de dommages, ⁽²⁾ Crâne de canidé (voir données brutes en annexe), ⁽³⁾ Cadavre découvert à Allevard le 19/11/00

D=dépouille, T= traces, V = observation visuelle, H = hurlement, F = fécès, P = poils, C = carcasse proie sauvage

FONCTIONNEMENT DU RESEAU : LA PART ENTRE LES MISSIONS COURANTES ET LES MISSIONS SPECIFIQUES

Les correspondants du réseau loup effectuent un travail conséquent pour recueillir des observations d'indices dans le cadre de leurs missions courantes. Cette prospection aléatoire par le système réseau a pour principal objectif de mettre en évidence la présence de l'espèce sur de nouveaux sites.

Cependant, sur les sites de présence permanente de l'espèce, un travail plus systématique à une échelle locale est nécessaire. La mise en place d'une série d'itinéraires fixes de prospection répartis sur le territoire (qui devient « territoire de référence ») permet :

1. d'ajuster la pression d'observation sur tous les secteurs en fonction des opportunités de neige ;

2. d'organiser des opérations de grandes envergures en cas de chutes de neige généralisées pour faire une « photo » des indices présents sur le site ;
3. de conserver la donnée « absence d'indices » sur le circuit tout aussi importante à cette échelle que la donnée « présence d'indice » par le biais d'une fiche de synthèse des sorties de prospections.

Cette procédure engage donc les membres volontaires du réseau sur une mission spécifique loup, chiffré en nombre de journée-agent.

Sur l'Arc alpin, nous comptons aujourd'hui 4 sites de référence : Mercantour (7 secteurs), Belledonne (3 circuits) et depuis cet hiver 2000, Queyras-Béal Traversier (15 circuits), et Vercors (7 circuits en cours d'évaluation).

Des protocoles estivaux (hurlement provoqués) sont en cours d'évaluation et rentreront dans le même cadre de ces missions spécifiques.

Le fonctionnement départemental du réseau est nullement remis en cause par ces actions sur les territoires de référence.

UN PROTOCOLE EXPERIMENTAL DANS LE MASSIF DU QUEYRAS

Un protocole expérimental vient d'être mis en place dans le massif du Queyras et zones limitrophe avec un suivi de parcours hebdomadaires où toutes les traces de canidés et d'ongulés sont notées et cartographiées en tenant compte de la qualité du support pour détecter les indices. Ce protocole vise à quantifier la relation entre la présence d'ongulés selon les espèces et la fréquentation par les loups. Il vise aussi à évaluer la détectabilité d'un indice selon les conditions de neige, le secteur, et selon l'expérience des observateurs. Un investissement important de 54 journées-agents par mois est fourni par l'équipe locale du réseau loup (PNRQ, ONCFS, ONF).

LA RECOLTE DES ECHANTILLONS EST PLUS QUE JAMAIS D'ACTUALITE

Dans les secteurs où la présence du loup n'est pas encore connue ou rare, les crottes ou poils sont envoyés à l'Université de Grenoble pour un typage génétique de l'espèce et sa lignée de provenance, à raison 3 sessions par an. (cf Tableau 4 pour exemple).

Dans les secteurs de présence permanente, la récolte des échantillons reste primordiale pour :

1. les analyses de régimes alimentaires, même si les interprétations statistiques sont souvent limitées par le faible nombre d'échantillons
2. pour une analyse génétique poussée au niveau individuel.

La méthode récemment validée par l'équipe du Pr Taberlet à l'université de Grenoble permet d'isoler chaque loup par sa signature génétique extraite dans des parties de la crotte, dans le bulbe des poils, ou dans les urines. Tous les échantillons récoltés hors Mercantour seront passés à l'analyse et un échantillonnage sera réalisé pour les échantillons du Mercantour. Ainsi, l'histoire d'un individu sera reconstruite au cours du temps. Les enseignements que l'on peut tirer de ce « marquage individuel » sont déterminants, à savoir la possibilité d'établir les axes de dispersions depuis le Sud, établir les liens de parentés (mère, fils, filles) entre les

individus, estimer la composition des meutes ou calculer les taux de survie de l'espèce.

Cette dernière analyse nécessite la « recapture » du même individu plusieurs fois, d'où l'importance de la récolte des échantillons de façon systématique. La procédure d'analyse débutera au printemps 2001.

La méthode à partir des échantillons d'urine est également au point (Taberlet, com pers.). Elle nécessite cependant des conditions de prélèvements particulières qui seront transmises prochainement à l'ensemble du réseau avec une nouvelle fiche « URINE » et le matériel de récolte nécessaire.

Tableau 4 : Analyses génétiques – identification spécifique – session octobre 2000.

In. (1)	Dépt	Commune	Massif	Date	Espèce identifiée	Lignée génétique
P	04	La Palud / verdon	Divers	02/06/00	Analyse en cours	
F	04	La Robine / Galabre	Monges	22/03/00	Canis familiaris (Chien)	
F	04	La Robine / Galabre	Monges	??/09/00	Vulpes vulpes (Renard)	
F	04	Bayons	Monges	01/10/00	Vulpes vulpes (Renard)	
D	05	Aiguilles	Queyras	11/05/00	Analyse en cours	
F	05	Ancelle	Ecrins	10/08/00	Canis lupus (Loup)	Italie / Mercantour
F	05	Névache	La clarée	04/10/00	Canis lupus (Loup)	Italie / Mercantour
P	26	Bouvante	Gges omblèze	07/08/00	Analyse en cours	
F	26	Omlèze	Gges omblèze	25/08/00	Canis familiaris (Chien)	
F	26	Omlèze	Gges omblèze	25/08/00	Vulpes vulpes (Renard)	
F	26	Omlèze	Gges omblèze	25/08/00	Canis lupus (Loup)	Italie / Mercantour
F	26	Omlèze	Gges omblèze	05/07/00	Canis familiaris (Chien)	
F	38	Gresse-en-Vercors	Vercors	08/02/00	Canis lupus (Loup)	Italie / Mercantour
F	38	Ferrière d'allevard	Belledonne	16/07/00	Canis lupus (Loup)	Italie / Mercantour
F	73	Orelle	Hte Maurienne	14/06/00	Analyse impossible	
P	73	Val d'Isère	Divers	21/06/00	Analyse en cours	

(1) type d'indice : D = dépouille , F=fécès, P= poils

Analyses effectuées par le laboratoire de population d'altitude (UMR-CNRS 5553 BP 53 38041 Grenoble cedex 09)

MISE A DISPOSITION DE PIÈGES PHOTOGRAPHIQUES

Le réseau vient de se doter de 10 pièges photographiques (TRAILMASTER TM 500).

Un piège photographique va être mis à disposition du réseau dans chaque département (2 dans les Alpes Maritimes), le dernier restera en renfort à l'antenne Life loup de Gap. Pour des raisons pratiques, le matériel sera pris en charge par un organisme de terrain (Parc du Mercantour dans les Alpes Maritimes, Services Départementaux de

Garderie dans les autres départements). **Ce matériel est à disposition de l'ensemble des correspondants du « Réseau grands prédateurs »** (ils ne sont de plus pas exclusivement réservé pour le loup !), en contactant la personne dépositaire du matériel dans votre département (Tableau I).

Chaque piège se compose d'un radar infrarouge et d'un appareil photo (YASHICA T4 3,5/35mm). L'appareil photo doit être équipé d'un film sensible (800 Asa). Le radar peut détecter la présence d'un animal jusqu'à une distance de 20 mètres, sur une largeur de 150° et une hauteur de 4° (Fig. 1 et 2) ; il commande le déclenchement de l'appareil photo. L'expérience acquise montre qu'il est nécessaire de réduire le champ de détection du radar en masquant sur chaque côté avec de l'adhésif noir la zone

d'émission du faisceau, pour éviter des déclenchements de l'appareil avant que l'animal ne soit dans le cadre. Les prises de vues peuvent être programmées en fonction de la durée de présence de l'animal ou d'un laps de temps prédéterminé, pour éviter les photographies à répétition d'un même individu (se reporter à la notice). L'efficacité du système dépend en grande partie de la capacité de l'utilisateur à prévoir les déplacements de l'animal pour installer judicieusement son matériel, ce qui ne sera pas forcément évident dans le cas du loup. Néanmoins, ce type de matériel a déjà été utilisé avec succès dans le Mercantour et en Suisse.

Il sera prioritairement utilisé dans les secteurs où la présence de l'espèce demande à être confirmée et, éventuellement, comme moyen supplémentaire d'identifier le prédateur responsable d'attaques répétées sur le cheptel domestique.

Ce matériel est d'utilisation simple, mais un peu d'entraînement est nécessaire, c'est pourquoi ce matériel vous est mis à disposition dès maintenant. L'expérience peut être facilement acquise en testant le matériel en condition réelle sur le passage d'autres animaux (renard, blaireaux, chevreuil...). N'hésitez surtout pas à emprunter ce matériel pour vous faire la main, avant d'être en situation d'urgence.

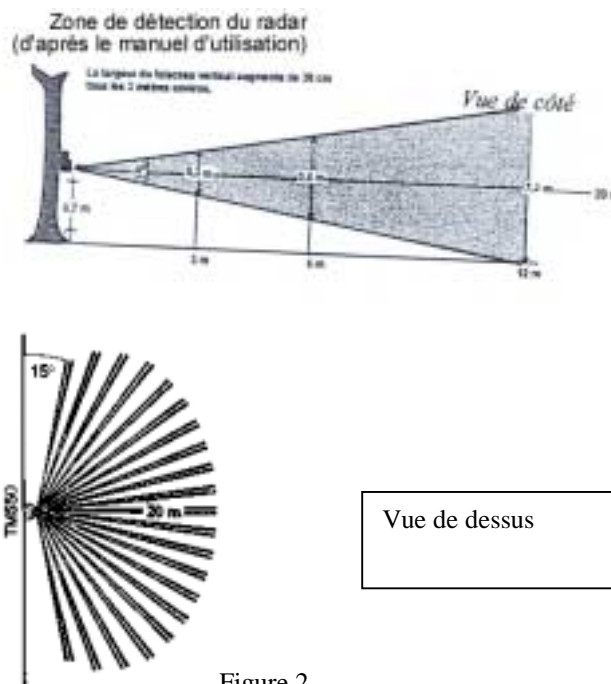


Figure 2

N.B. La rédaction de ce paragraphe s'est largement appuyée sur des extraits des bulletins d'information du réseau Lynx n° 2 et 4, rédigés par JM Vandel.

Tableau 1 : Distribution des pièges photographiques et liste des personnes dépositaires

Département	Nom Prénom	Nb de pièges	Organisme	Téléphone
Réseau	DAHIER Thierry	1	ONCFS - Life	04 92 56 05 71
04	MELLETON Dominique	1	ONCFS	04.92.89.15.27
05	SERRES Jean Pierre	1	ONCFS	04 92 51 11 35
06	MILLISCHER Gérard	2	PNM	04 93 03 23 70
26	S/C M. le Directeur du PNM BERLEMONT Philippe	1	ONCFS	04.75.71.29.31
38	LANIECE Serge	1	ONCFS	04.76.78.87.87
73	LAMBRECH Michel	1	ONCFS	04 79 36 29 71
74	HERBAUX Jean Philippe	1	ONCFS	04 50 62 05 25
83	MATHIEU Daniel	1	ONCFS	04 94 47 45 88

UN CAS DE BRACONNAGE AVÈRE DANS LE MASSIF DE BELLEDONNE (ISÈRE).

Un cadavre de canidé a été découvert pendu par les pattes à un arbre, accompagné d'une pancarte "ras le bol du loup", le 19/11/00 sur la commune d'Allevard, massif de Belledonne (38).

Une autopsie a été réalisée le 20/11 par le personnel du Laboratoire Départemental Vétérinaire. Les caractéristiques générales de l'animal (morphologie, pelage) ont permis son identification : il s'agissait d'un loup, mâle, jeune (2-3ans ?), de 30 kgs. La

ALLEVARD

Le cadavre d'un loup pendu à un arbre

La dépouille de l'animal, attachée par les pattes arrière aux branches d'un arbre a été découverte, dimanche, tout près du casino avec une pancarte sur laquelle était inscrit "Ras le bol du loup".



C'est sur la place du David que le cadavre du loup a été retrouvé.
Photo Fabrice ANTERION

● EN PAGE 2,
L'ARTICLE
DE VANESSA LAIME

cause de la mort a pu être déterminée, en l'occurrence un tir par balle. Des prélèvements de tissu ont été réalisés et transmis au laboratoire du professeur Taberlet pour une identification génétique qui a conclu qu'il s'agissait d'un loup de la souche Italie/Mercantour. La dépouille de l'animal a été transmise au Muséum d'histoire naturelle de Grenoble où elle devrait être naturalisée. Une enquête est en cours pour rechercher l'auteur de ce braconnage.

UN PROTOCOLE DE VISION NOCTURNE DANS LE MERCANTOUR (ALPES MARITIMES).

Sur l'initiative du Parc National du Mercantour un protocole de vision nocturne, a été mis en place sur un troupeau fortement attaqué en 1999. L'objectif était de voir s'il était possible d'observer des attaques sur les troupeaux domestiques afin d'en tirer des enseignements qualitatifs sur les interactions loup / troupeau / moyens de prévention (en particulier chien de protection).

Le matériel utilisé était une caméra infra-rouge gracieusement mise à disposition par la société SAGEM. Ce matériel permettait l'identification du type d'animal observé (mouton, canidé) jusqu'à 2 kms en terrain dégagé et une identification de plus en plus précise tandis que la distance d'observation diminuait.

Le protocole a été mis en place pendant 15 nuits d'affilée au mois d'août 2000. La patience des agents de terrain a été récompensée lors de la 12^{ème} nuit : plus de 2h00 de film ont été enregistrées sur lesquelles des interactions loup / troupeau / chiens de protection peuvent être observés. L'exploitation de ce film (interprétation des séquences, possibilités de diffusion...) sont actuellement en cours.

Source : A. Liborio, G. Millischer – Parc National du Mercantour.

L'ÉQUIPE LIFE-LOUP ENFIN COMPLETE

L'équipe Life loup a subi quelques changements au cours de l'année 2000 : départ de ML. Pouille et arrivée de nouveaux membres suite à la mise en place du programme Life II.

Voici la composition actuelle de l'équipe avec les fonctions et les localisations de chacun :

Dahier Thierry : vétérinaire ; formation et coordination du réseau loup ; suivi des dommages sur le cheptel domestique et appui technique aux correspondants. *ONCFS Micropolis la bérardie 05000 Gap (tél. 04 92 56 05 71)*

Duchamp Christophe : biologiste ; formation et appui technique des correspondants du réseau ; mise en place, coordination et suivi des études scientifiques. *ONCFS Micropolis la bérardie 05000 Gap (tél. 04 92 56 05 71)*

Favier Florent : chargé de communication ; synthèse et diffusion de l'information auprès des partenaires du programme ; mise en place d'une stratégie de communication. *DIREN PACA BP 120 Le Tholonet 13603 Aix en Provence (tél : 04 42 66 66 06)*

Pion Marc : technicien pastoral ; mise en place et suivi des moyens de prévention pour les

départements des Alpes Maritimes et, à terme, du Var ; *DDAF CADAM Bat. Mont des merveilles, BP3038 01201 Nice cedex (tél : 04 93 18 46 97).*

Oléon Philippe : technicien pastoral ; mise en place et suivi des moyens de prévention pour les départements des Alpes de Haute Provence et des Hautes Alpes ; *DDAF 5, rue des silos BP 12 05000 Gap (tél : 04 92 51 88 15)*

Durand Christèle : technicienne pastorale ; mise en place et suivi des moyens de prévention pour les départements de l'Isère et de la Drôme, appui technique auprès des autres techniciens pastoraux pour les chiens de protection ; *ONCFS Service départemental de garderie 65, rue du Colonel Manhès 38220 Vizille (tél : 04 76 78 87 88).*

De Beaufort Renaud : technicien pastoral ; mise en place et suivi des moyens de prévention pour les départements de Savoie et Haute Savoie ; *DDAF 83, av. de Lyon 73018 Chambéry cedex (tél : 04 79 69 93 19)*

Bianchi Voye Line : secrétaire ; suivi et bilan des dommages (Alpes Maritimes) et des conventions moyen de prévention (Alpes Maritimes et Alpes de Haute Provence) ; *DDAF CADAM Bat. Mont des merveilles, BP3038 01201 Nice cedex (tél : 04 93 18 46 07).*

Gléréan Isabelle : secrétariat général pour la région Rhône Alpes ; *DIREN Rhône-Alpes 19, rue de la Vilette 69425 Lyon cedex 03 (tél : 04 93 18 46 07).*

MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE D'INTERVENTION

Un troupeau de 1300 ovins stationné sur la commune de Venanson (Alpes Maritimes, hors Parc National du Mercantour) a subi 7 attaques rapprochées totalisant 27 bêtes tuées, entre le 10 et le 29 novembre 2000. Le seuil d'intervention défini dans le protocole visant à réduire le nombre d'attaques de loups (ou de chiens) sur les troupeaux domestiques (protocole provisoire valable pour l'année 2000) ayant été dépassé, le Préfet des Alpes Maritimes a pris un arrêté autorisant la capture ou la destruction d'un loup, en application de ce protocole, le lundi 4 décembre.

La mise en œuvre de ce protocole a été confiée au Service Départemental de Garderie des Alpes Maritimes. Parallèlement, les moyens de prévention sur ce troupeau ont été renforcés avec l'aide du technicien Life (renforcement du gardiennage, en particulier nocturne, mise en place d'un puis 2 chiens de protection adultes)¹

Source : extrait (remanié) d'une note rédigée par F. Favier.

Un affût a été placé sur le pâturage concerné, en surplomb de la zone de regroupement nocturne du troupeau. Une tente était installée à proximité du site d'affût. Les gardes restaient à l'affût par groupes de 2, se relayant de 17h00 à 7h00. Les agents étaient équipés de deux casques de vision nocturne, de phares portatifs et de deux carabines à lunette. Du mardi 5 au mardi 12, ils se sont relayés à l'affût sans jamais être alertés par une attaque.

Le mardi 12, le préfet a signé une décision levant la mise en œuvre du protocole : il a été estimé que le " *dispositif mis en place sur l'unité pastorale dite " Vacherie de Venanson " consistant en un renforcement exceptionnel des mesures de protection en accompagnement de l'action de la garderie départementale de l'ONCFS a permis d'assurer la protection du troupeau sans qu'il soit besoin d'intervenir sur un animal de l'espèce Canis lupus qui paraît s'être décantonné.*"

⁽¹⁾ *L'éleveur avaient mis en place des moyens de prévention sur son troupeau (4 chiens patous, aide berger, parc de contention) mais, à cette époque il conduit son troupeau en 3 lots distincts avec pour conséquence une répartition des moyens sur chaque lot.*

DERNIERE MINUTE : UNE LOUVE TUEE ACCIDENTELLEMENT DANS LE QUEYRAS

Un canidé a été tué par collision avec un véhicule le 27 janvier 2001 sur la commune d'Abriès (Queyras), dans le département des Hautes Alpes. Une autopsie a été réalisée le 29 janvier dans les locaux du Laboratoire Départemental Vétérinaire.

L'allure générale de l'animal (morphologie, pelage) est celle d'un loup européen. Des prélèvements de tissu ont été réalisés et transmis au laboratoire du Pr Taberlet pour une identification génétique spécifique formelle.

Cet animal est une femelle d'un poids de 23 kg, probablement âgé de 3 ans. Elle ne s'était jamais reproduit.

Photo : ONCFS - Life

